

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

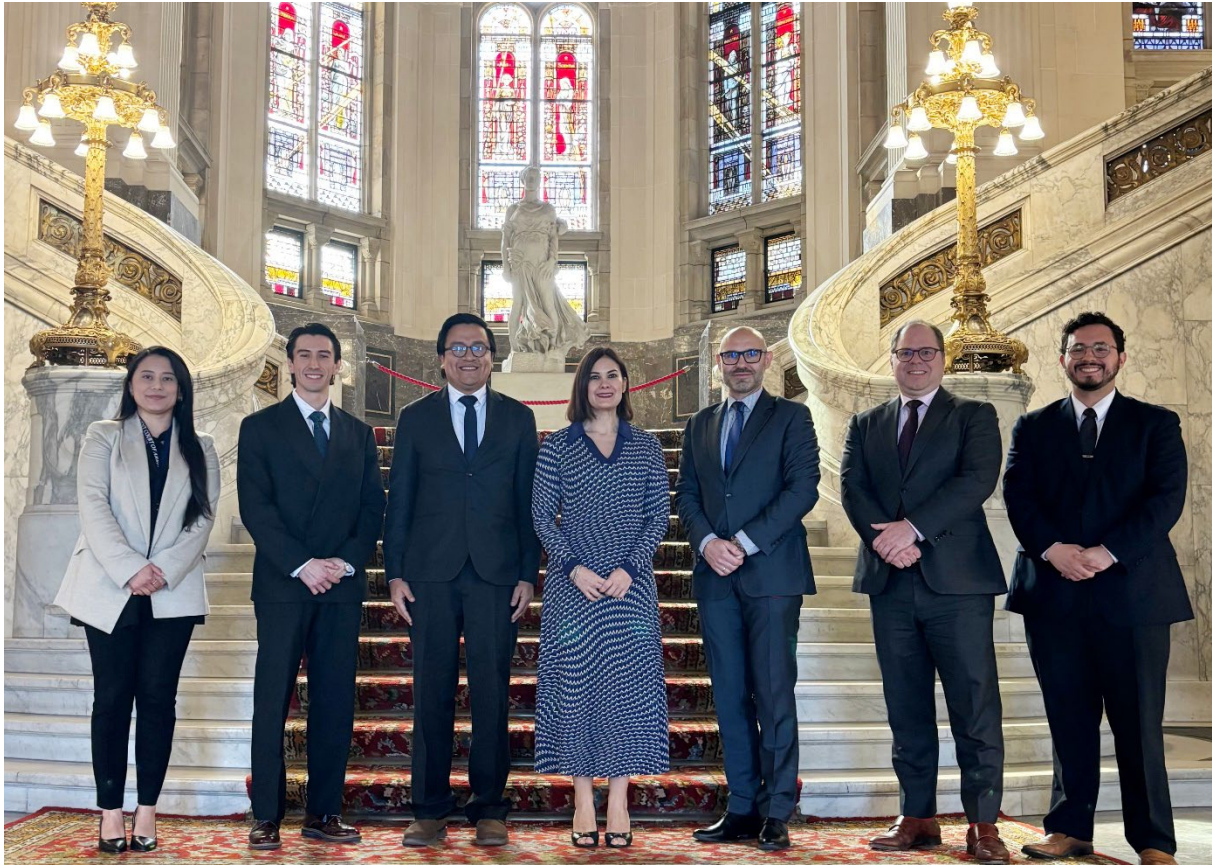
### SIGNATURE D'UN ACCORD DE COOPERATION ENTRE LA COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE ET LA COMMISSION DE RESOLUTION DES DIFFERENDS DE LA CHAMBRE D'INDUSTRIE DU GUATEMALA

LA HAYE, LE 13 AVRIL 2026

Dans la poursuite de leur objectif commun de promotion de l'arbitrage et d'autres méthodes alternatives de résolution des différends, la Cour permanente d'arbitrage (« CPA ») a conclu un Accord de coopération avec la Commission de règlement des différends de la Chambre d'industrie du Guatemala (la « *Comisión de Resolución de Conflictos de la Cámara de Industria de Guatemala* », ou « CRECIG »), établie en République du Guatemala.



La cérémonie de signature s'est tenue au siège de la CPA, le Palais de la Paix, le 7 avril 2026. La CRECIG était représentée par son Directeur général, M. Victor José López Juárez, et la CPA par son Secrétaire général, le Dr Hab. Marcin Czepelak. S.E. Mme Ana Cristina Rodríguez Pineda, Ambassadrice du Guatemala auprès du Royaume des Pays-Bas, a également assisté à l'événement. En amont de la signature, ils se sont réunis afin d'examiner la manière dont l'Accord renforce l'engagement de la CPA au Guatemala et dans l'ensemble de la région d'Amérique centrale. Ils étaient accompagnés de M. Martin Doe, Secrétaire général adjoint de la CPA, de M. Javier Comparini-Cuetto, Conseiller juridique à la CPA, de Mme Ji Soo Kim, Conseillère juridique adjointe à la CPA, et de M. Juan Pablo Hernández Páez, Premier secrétaire de l'Ambassade du Guatemala.



L'Accord établit un cadre de coopération interinstitutionnelle entre la CPA et la CRECIG, incluant notamment la facilitation des procédures arbitrales, la tenue de réunions et d'audiences relatives aux affaires de la CPA dans les locaux de la CRECIG, le renforcement des capacités, ainsi que la promotion des modes alternatifs de règlement des différends.

La CPA se réjouit de coopérer avec la CRECIG et de rendre ses services plus largement disponibles au Guatemala et dans l'ensemble de la région.

\* \* \*

### **À propos de la Cour permanente d'arbitrage**

La Cour permanente d'arbitrage est une organisation intergouvernementale créée par la Convention de La Haye de 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux. La CPA compte 128 Parties contractantes. Siégeant au Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas, la CPA facilite l'arbitrage, la conciliation, les enquêtes pour l'établissement des faits et d'autres procédures de règlement des différends entre diverses combinaisons d'États, d'entités étatiques, d'organisations intergouvernementales et de parties privées. Le Bureau international de la CPA fournit actuellement des services de greffe dans 8 arbitrages interétatiques, 1 autre procédure interétatique, 86 arbitrages sous l'égide de traités bilatéraux ou multilatéraux d'investissement ou de législations nationales relatives aux investissements, 96 arbitrages sur le fondement de contrats impliquant un État ou une entité étatique et 8 autres procédures. De plus amples informations sur la CPA sont disponibles à l'adresse suivante : [www.pca-cpa.org](http://www.pca-cpa.org).

Contact: Cour permanente d'arbitrage  
Courriel : [bureau@pca-cpa.org](mailto:bureau@pca-cpa.org)